

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2012



Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation  
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk





# Édito de la présidente

L'année 2012 constitue une année forte pour le CEPRI puisqu'elle illustre le développement de l'association dans la continuité. Depuis la mise en place d'une nouvelle gouvernance en juillet 2011, cette année écoulée a permis à notre structure d'atteindre un rythme stable, assurant la croissance qui est la sienne au plan national et européen. Cela se traduit par exemple par la montée en puissance, entre autres, du réseau PAPI (50 % de membres supplémentaires en 2012) et par une augmentation significative de nos adhérents (en augmentation de 40 % en 2012).

2012 est aussi une période charnière dans la mise en place des outils prévus par la loi Grenelle 2 liés à la transposition de la directive Inondation. Avec les Évaluations préliminaires (EPRI) de bassin, l'EPRI nationale et la désignation des Territoires à risque important (TRI), la France se met en ordre de marche pour répondre aux objectifs fixés par la directive Inondation. Cela permet d'aborder de façon plus homogène les risques et d'identifier les territoires pour lesquels l'effort public sera porté en priorité afin de réduire les conséquences négatives des inondations. À ces dispositifs s'ajoute le début d'une réflexion structurante pour la mise en œuvre de la future stratégie nationale de gestion des risques d'inondation.

L'année qui vient de s'écouler a aussi été l'occasion de voir l'organisation des premières Assises nationales des risques naturels, à Bordeaux, donnant une large place au risque inondation, 1<sup>er</sup> risque naturel en France.

Si 2012 aura consacré une volonté d'agir pour bon nombre d'acteurs de la prévention, l'année qui débute annonce de nombreux chantiers à poursuivre. De l'approbation de la stratégie nationale par l'État français en passant par une meilleure connaissance des territoires grâce à une cartographie plus précise à l'échelle des TRI, 2013 devrait être l'année du débat sur une nouvelle gouvernance à l'échelle des territoires dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques avec le prochain acte de la décentralisation.

Le CEPRI, auprès de ses adhérents et en collaboration avec l'État, va donc poursuivre ses missions, son développement en France et en Europe, continuer d'apporter son analyse et son expertise en participant à la réflexion de chacun des acteurs de la prévention, en exprimant ses ambitions, ses valeurs, au service de l'intérêt général.

2012, en quelques faits marquants	p. 4
Composition de l'association	p. 7
Fonctionnement de l'association	p. 8
Activité de l'association	p. 11
L'équipe	p. 14
Rapport financier 2012	p. 15

Marie-France Beaufile,  
Présidente du CEPRI,  
Sénatrice d'Indre-et-Loire,  
Maire de Saint-Pierre-des-Corps.



# 2012, en quelques faits marquants

## Un changement de présidence dans la continuité

À l'issue de son Assemblée générale du 4 juillet 2012, les membres de l'association ont élu la nouvelle présidente du CEPRI : Marie-France Beaufls. En tant que sénatrice maire de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), une commune cent pour cent inondable, Madame Beaufls est très sensible à la notion de ville résiliente. Elle a été l'un des premiers élus locaux à promouvoir l'idée d'apprendre à vivre avec le fleuve et de construire autrement. Dans le cadre de son mandat de maire, elle a mis en œuvre des démarches novatrices pour sensibiliser la population locale au risque inondation.

En 2010, elle intègre le Conseil d'administration en tant que représentante de l'Association des maires de France (AMF).

Éric Doligé, fondateur et président sortant du CEPRI, a salué l'élection de son successeur : *"Je suis convaincu que Marie-France Beaufls saura porter haut et fort le message, si important, de la prise en compte de la vulnérabilité de nos territoires face au risque d'inondation. Alors que nous devons construire les villes de demain avec des quartiers résilients pour préserver l'attractivité de nos régions, j'ai toute confiance en Marie-France Beaufls pour que le CEPRI reste un référent reconnu en la matière"*.

## La mise en place d'un comité d'experts

La création d'un comité d'experts en appui au travail de notre association constitue une évolution importante pour le développement scientifico-technique du CEPRI. Sa création marque une avancée qualitative dans le développement de l'association. Constitué de personnalités aux compétences nationalement reconnues, ce comité offre une diversité de membres qui garantit une production intellectuelle et indépendante de qualité.

Ce comité d'experts du CEPRI se penche sur des enjeux centraux pour l'association, lui permettant de produire des analyses complètes sur la gestion du risque d'inondation. Il a ainsi réfléchi sur la question *"Quelle gouvernance pour les futures stratégies de gestion du risque d'inondation ?"*.

Au cours de cette étude, le comité d'experts a mis en évidence la nécessité d'une gouvernance concertée en préalable à la prise de décision entre les différents acteurs de ces stratégies : ceux de l'aménagement du territoire et ceux de la gestion de l'eau. Le comité s'est également prononcé sur *"l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) de niveau national"*. S'appuyant sur les textes de lois, les experts ont su rendre un constat clair et lucide sur la situation en identifiant des pistes de développements prioritaires. Pour conclure l'année 2012, les experts ont planché sur le thème suivant : *"Comment l'urbanisme peut-il contribuer à rendre les territoires plus résilients à l'inondation ?"*. Les synthèses de ces échanges sont accessibles sur notre site à nos membres.



## Des partenariats constructifs avec des associations nationales



- Avec l'Association des communautés urbaines de France (ACUF)

Dans le cadre de la **directive Inondation** et des nouveaux programmes d'actions pour la prévention (PAPI), notre association en partenariat avec l'ACUF et avec le support du **master STU de Sciences Po Paris** ont réalisé l'étude "**Vivre avec les inondations, de la résistance à la résilience**".

Afin de donner de la chair à la notion de résilience (capacité d'une société à s'adapter et à s'organiser suite à un événement extrême), l'étude pose le diagnostic de la gestion du risque d'inondation dans les territoires des communautés urbaines (prise de conscience, bonnes pratiques...) afin d'identifier les leviers à saisir pour impulser une **gestion intégrée, globale et résiliente** du risque d'inondation. Appréhender le risque de manière positive - et non plus négative - doit conditionner la façon d'envisager le développement territorial.

L'étude met également en perspective la manière dont les communautés urbaines peuvent, aujourd'hui, d'une part **concilier concrètement développement durable et prévention des inondations** et, d'autre part, **comment progresser rapidement dans la réduction des conséquences dommageables des inondations**. Enfin, l'étude propose un changement d'approche, notamment en replaçant les acteurs de l'aménagement du territoire au cœur de la gestion du risque inondation afin de véhiculer une **image positive du risque inondation**.

Compte tenu de la complexité du sujet, l'approche doit bien entendu être adaptée à chacun des territoires. Les solutions, loin d'être simples et uniques, méritent une véritable attention et doivent notamment viser à concilier la sécurité des populations et le développement durable des territoires. Et ce dans un seul but : pouvoir vivre avec l'eau et non en opposition au risque.

Les 18 et 19 octobre 2012, à Dunkerque et en Belgique, les partenaires (ACUF, CEPRI et master STU de Sciences Po Paris) ont présenté l'étude "**Vivre avec les inondations, de la résistance à la résilience**", dans le cadre d'un séminaire organisé en collaboration avec la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) et l'Agence d'urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR) :

- le **jeudi 18 octobre**, un volet théorique pour débattre des moyens à mettre en place pour permettre le développement de la ville résiliente de demain, en présence de représentants de communautés urbaines, de collectivités territoriales et de l'État ;
- le **vendredi 19 octobre**, un volet pratique avec les visites d'aménagements urbains ayant fait leurs preuves en Belgique, notamment dans les villes d'Ypres, Kortemark et Ostende.



- Avec la Fédération nationale des SCoT

La prise en compte des risques est devenue une préoccupation essentielle, qu'il s'agisse des risques technologiques ou des risques naturels car ils concernent de nombreuses communes. Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de prévention des risques d'inondation, le CEPRI, en partenariat avec la Fédération des SCoT, mène une étude sur les modalités, actuelles ou futures, pour la prise en compte de ce risque dans les SCoT. Cette étude donnera lieu à un guide qui paraîtra au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013.





## De nouvelles parutions en 2012

Pour enrichir la collection de publications du CEPRI, de nouveaux guides et rapports sont venus compléter les nombreuses parutions éditées ces dernières années :

- un guide méthodologique “Impulser et conduire une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques”,
- un guide “Les collectivités territoriales face aux déchets des inondations : des pistes de solutions”,
- un rapport “Gestion des déchets post-inondation, approche pour une méthodologie d'élaboration des plans de gestion”.
- participation du CEPRI à un ouvrage collectif “Gestion des risques naturels” - éditions Quæ. Cet ouvrage a été réalisé dans le cadre de travaux de recherche menés au Centre International de recherche sur l'environnement et le développement (CRNS /EHESS). Les contributions qu'il rassemble sont redevables de l'important travail de collectes de données et d'informations qui a été effectué à la suite de la tempête Xynthia. Ces contributions, dont celle du CEPRI sur la résilience à l'inondation et l'aménagement du territoire, élargissent la réflexion du cas particulier de cette catastrophe à la gestion des risques en général.

## L'accompagnement du CEPRI par une agence conseil pour asseoir son image au plan national et européen

Afin de renforcer le positionnement du CEPRI en matière d'image et de communication, la société Bygmalion avait été mandatée fin 2011 pour travailler sur les aspects communication du CEPRI :

- état des lieux de la notoriété et de l'image du CEPRI,
- cartographie des contacts institutionnels et politiques existants à sensibiliser,
- préconisation d'objectifs de communication et d'un plan d'action, en adéquation avec les moyens budgétaires de l'association.

Les recommandations de Bygmalion avaient porté sur l'ensemble des leviers de communication du CEPRI :

- sa stratégie de presse,
- sa stratégie Internet,
- sa stratégie événementielle.

Cet accompagnement a débouché sur nombre d'actions concrètes :

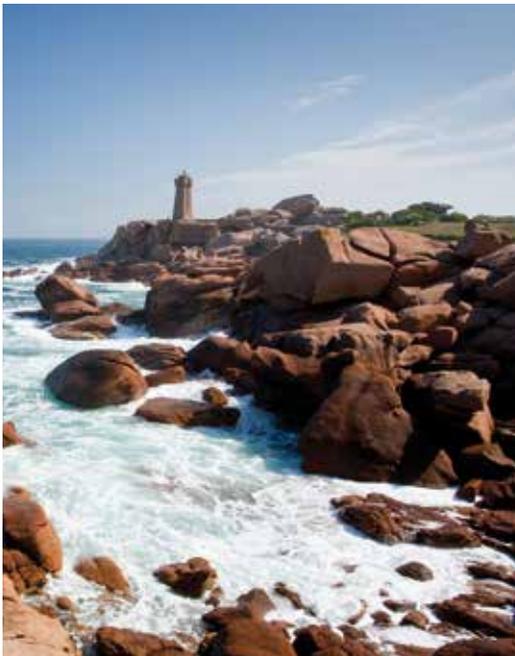
- la création d'un kit de communication remis aux nouveaux membres lors de leur adhésion, en cours de mise en œuvre,
- la valorisation du discours de la perception du CEPRI et de ses actions au travers de relations presse ciblées,
- une refonte du site web,
- une présence sur les réseaux sociaux,
- la création d'une page Wikipédia en cohérence avec le discours de valorisation et de sensibilisation globale à la démarche du CEPRI,
- une optimisation du référencement sur les moteurs de recherche,
- une version en anglais du site...



# Composition de l'association

## Conseil d'administration au 31 décembre 2012

- **Présidente**, Mme Marie-France Beaufile, AMF, sénatrice d'Indre-et-Loire
- **Vice-président**, M. Gérard Seimbille, AF-EPTB
- **Vice-présidente**, Mme Anne d'Aux, ville d'Orléans
- **Trésorier**, M. Daniel Marcovitch, EPTB Seine Grands Lacs
- **Secrétaire général**, M. Hugues Saury, Conseil général du Loiret
- **Administrateurs** : M. Christophe Boulanger, Conseil général d'Indre-et-Loire - M. Christian Braux, Agglo Orléans Val de Loire - M. Jean Germain, EP Loire - M. Vanik Berberian, AMRF - M. Jean-François Bayle, SIARCE - M. Alain Chambard, SyAGE - M. Jean Launay, SMPVD, député du Lot.



## Autres membres

Agglomération de Nevers, Assemblée des départements de France (ADF), Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), Conseil général des Pyrénées-Orientales, Conseil général du Cher, Conseil général du Gard, Conseil général Val-de-Marne, Conseil général Seine Maritime, Conseil régional du Centre, Conseil régional du Languedoc-Roussillon, commune de Petit Noir, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communauté de communes Opale Sud, Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA), Communauté d'agglomération Seine Eure, Communauté d'agglomération du Grand Dax, Entente Oise Aisne, Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA), Établissement public territorial de bassin du Vistre, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), Institution interdépartementale des Wateringues, mairie de Gennevilliers, Mission risques naturels (MRN), Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS), Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR), Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB), Syndicat mixte SCoT du Sud Gard, Syndicat mixte pour l'aménagement des bassins versants du Gard rhodanien (SMABVGR), Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta (SYMADREM), Syndicat mixte des bassins versants Artique-Maqueline, Syndicat mixte étude aménagement de la Garonne (SMEAG), Syndicat intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne (SIJALAG), Syndicat mixte de la vallée de l'Orge (SIVOA),

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAA), Syndicat mixte de la baie de Somme Grand Littoral Picard, Syndicat mixte du bassin versant du Lez (SMBVL), Syndicat mixte aménagement et valorisation du bassin de la Somme (AMEVA), SCoT de Châlons, Syndicat intercommunal d'assainissement et de défense contre les eaux du Marmandais (SIAD-DEM), Syndicat à vocation unique de gestion et d'aménagement du Tech (SIGA Tech), Syndicat de protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA), Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA), ville de Macau, ville de Nantes, ville de Paris, ville de Quimper.

## Vie de l'association

- 5 conseils d'administration : 22 février, 23 mai, 4 juillet, 25 septembre et 27 novembre ;
- 2 bureaux : 27 mars et 25 septembre ;
- 1 assemblée générale : 4 juillet, suivie d'une après-midi de réflexion sur le thème : Quelle gouvernance pour les futures stratégies locales de prévention ? Quel périmètre ? Quel portage ?

# Fonctionnement de l'association

## Un effectif **stable**

Le CEPRI a démarré l'année avec sept permanents qui ont conduit le programme d'activité 2012 : une déléguée générale, un directeur scientifique et technique, une assistante de direction et quatre chargés de mission. Au printemps, une stagiaire en école d'architecture est venue renforcer l'équipe et apporter son expertise dans sa discipline. Son stage s'est poursuivi par un contrat à durée déterminée pour permettre d'approfondir des retours d'expériences de construction de quartiers résilients à la fois en France et en Europe.

Le CEPRI réunit des compétences pluridisciplinaires très complémentaires permettant une approche diversifiée et transversale, profitable aux thématiques traitées par l'association : aspects réglementaires, juridiques et administratifs, gouvernance et maîtrise d'ouvrage, vulnérabilité des personnes et des biens, connaissance de l'aléa, stratégie, économie, animation de réseaux, communication et formation, architecture et urbanisme.



## La création d'un comité d'experts

Le comité d'experts du CEPRI est un organe consultatif ayant pour but d'examiner les orientations techniques et scientifiques proposées par la structure. S'appuyant sur les connaissances de grands spécialistes de la gestion du risque d'inondation, il délivre une solide expertise destinée à asseoir la qualité des réflexions du CEPRI. Le comité se réunit régulièrement sur convocation du président du CEPRI ou de sa déléguée générale. La déléguée générale, conjointement avec le directeur scientifique et technique du CEPRI, fixe l'ordre du jour et anime les séances du comité d'experts. Le secrétariat de séance est assuré par l'équipe du CEPRI. Le comité d'experts du CEPRI est actuellement constitué de 10 membres.

## De nouveaux membres et un budget équilibré

En 2012, le CEPRI comptait 62 membres (dont 17 nouveaux adhérents). Un chiffre en augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente. Le réseau PAPI a connu une augmentation de 50 % de ses membres, passant de 22 structures bénéficiaires des échanges et des réunions techniques en 2011 à 33 structures en 2012. Onze conventions ont été signées en 2012 pour un montant total de 516 000 euros. Le CEPRI a répondu pour la 1<sup>re</sup> fois à un appel d'offres pour un montant de 37 000 euros. Le budget de l'association atteint environ 675 000 euros.

### Fonction actuelle

Emmanuel Garnier	Maître de conférences en histoire moderne à l'université de Caen Enseignant chercheur au CRHQ Professeur invité à l'université de Cambridge (Clare Hall College)
Frédéric Grelot	Chercheur - Économiste au CEMAGREF
Karine Weiss	Professeur de psychologie sociale et environnementale à l'Université de Nîmes
Jean-Pierre Valette	Architecte
Freddy Vinet	Professeur de géographie à l'université de Montpellier III
Jean-Marc Février	Avocat Professeur de droit public à l'université de Perpignan
Nicolas-Gérard Camphuis	Directeur de l'évaluation et de la planification à l'agence de l'eau Loire-Bretagne
Brigitte Mazière	Membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable
André Bachoc	Chef du service central de l'hydrométéorologie et de l'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)
Éric Martin	Colonel des sapeurs-pompiers du Var, il dirige le Service départemental d'incendie et de secours

La participation

à de nombreuses

manifestations

Le CEPRI a été présent dans de nombreux colloques en tant qu'intervenant sur l'ensemble du territoire national.

## janvier

- Intervention dans l'atelier Risque lors des entretiens du CERTU
- Participation active aux 1<sup>res</sup> assises nationales des risques naturels à Bordeaux par le pilotage d'un atelier sur la réduction de la vulnérabilité

## février

- Intervention au forum de Dunkerque organisé par l'agence d'urbanisme (AGUR) sur la prise en compte du risque inondation dans les politiques publiques
- Présentation du plan de continuité des activités à des assureurs lors d'une matinée de travail organisée par la Mission risques naturels (MRN)
- Participation à une Web conférence organisée par le Réseau risques sur la transposition de la directive Inondation en droit français

## mars/mai

- Présentation des outils liés à la directive Inondation et des travaux sur l'adaptation des démarches comportementales lors de journées techniques de l'Association des ingénieurs territoriaux de France

## juin

- Présentation des travaux sur l'adaptation comportementale lors de la journée technique sur l'information préventive et la communication sur les risques majeurs organisée par le Réseau risques d'IDEAL

## octobre

- Organisation, animation et intervention dans le cadre du séminaire de restitution de restitution ACUF/CEPRI à Dunkerque

## novembre

- Animation d'un atelier "Habiter l'eau" dans le cadre des 33<sup>èmes</sup> rencontres de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)
- Intervention lors des 1<sup>res</sup> rencontres littorales à Rochefort

## mai/oct./nov.

- Animations des plateformes organisées par l'Établissement public Loire (EPL)

## décembre

- Intervention lors de la journée technique de l'Association des ingénieurs territoriaux de France régions Bretagne-Pays de la Loire "Réduire la vulnérabilité des collectivités au risque inondation"



## La participation à de nombreux groupes de travail et auditions

- Audition du CEPRI dans le cadre du retour d'expériences sur les inondations du Var dans le cadre de la mission sénatoriale.
- Audition du CEPRI par le Conseil d'analyse économique (CAE).
- Audition du CEPRI dans le cadre d'une mission sur l'évaluation des plans fleuve menée par le CGEDD.

Groupes de travail :

- projet décret digue du ministère de l'Écologie.
- ACB et AMC du ministère de l'Écologie.
- littoral sur les outils liés à la directive Inondation de l'AMF.
- constructibilité derrière les digues de la Dreal Centre.
- entretien des cours d'eau du Comité national de l'eau (CNE).
- ORSEC inondation du ministère de l'Intérieur.

Participations à de nombreuses réunions techniques à Louviers, Dax, Draguignan, Compiègne, Créteil, Bordeaux... en présence d'élus locaux.

## La participation à de nombreuses formations

Le CEPRI est également intervenu lors de plusieurs formations à destination des collectivités ou des services de l'État (formation du Haut comité français pour la défense civile HCFDC, formation pour le compte de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur, formation IRSTEA/IFORE sur l'analyse coût-bénéfice, formation AgroParis-Tech sur les digues, formation du centre de formation de l'équipement CIFP...).

## Une ouverture certaine sur l'international

Le CEPRI poursuit son travail à l'échelle européenne en structurant progressivement son réseau de partenaires (Agence flamande de l'environnement, université de Kaiserslautern) et en participant aux comités de pilotage du programme Interreg Floodresilientcity (FRC)...

Le CEPRI est intervenu dans des manifestations d'ampleur internationale dont Symposium franco-polonais à Orléans, Floodrisk 2012 à Rotterdam, Meeting FRC à Orléans, à Bruxelles et à Dublin... Nous avons également pu présenter les travaux du projet de recherche sur la gestion des déchets post-inondation au congrès Interpraevent qui rassemble la communauté internationale de praticiens et de chercheurs dans le domaine des risques naturels dans les régions alpines et qui a eu lieu à Grenoble en avril.



# Activité de l'association

## Axe 1 Représenter nationalement les collectivités

- Mobiliser sur les outils 2012 de la directive Inondation

Deux réunions ont été organisées les 22 mars et 14 juin, avec les représentants des associations nationales de collectivités territoriales et du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de l'Énergie, pour sensibiliser les représentants des associations nationales aux nouveaux outils liés à la transposition de la directive Inondation.

Une note de sensibilisation à destination des élus locaux a été rédigée et diffusée par 9 associations nationales de collectivités territoriales au printemps 2012 : AMF, AMRF, ACUF, AMGVF, ADCF, FVM, ANEL, AF-PTB et la Fédération nationale des SCoT.

L'équipe du CEPRI a suivi quelques réunions de terrain, en particulier sur le district Loire-Bretagne et sur le bassin Seine-Normandie. Elle a aussi participé à des réunions d'informations d'élus locaux en particulier à Bordeaux, à Dax, à Compiègne.

Le CEPRI a sollicité ses membres pour avis et expériences de la transposition de la Directive sur leur territoire : compilation du retour d'une douzaine de nos membres et transmission d'une synthèse lors de la CMI du 10 juillet 2012.

- Réfléchir à concilier aménagement du territoire et gestion hydraulique

Une bibliographie a été réalisée et des études de cas ont été rédigées. Un recueil d'expériences locales pourrait être envisagé.

Par ailleurs, ce thème a fait l'objet du 2<sup>e</sup> comité d'experts le 18 juin dernier (avec une étude de cas sur un bassin) ainsi que de la journée d'échanges du réseau PAPI du 23 octobre 2012.

- Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Suivi du COPRNM du 2 février 2012.

Participations aux réunions de la CMI aux côtés du représentant de l'association, les 26 janvier, 20 mars, 12 juillet, 17 octobre et 19 décembre.

## Axe 2 Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

- Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités

**Analyse coût-bénéfice (ACB)/analyse multi critères (AMC) :** les collectivités adhérentes concernées par l'élaboration d'analyse coût-bénéfice, dans ou hors cadre d'un PAPI, ont pu solliciter l'appui du CEPRI en matière de recommandations méthodologiques en plus de l'apport des journées d'échange du réseau PAPI organisées sur ce thème.

**Études de dangers sur les digues : un retour d'expériences sur les études de dangers des digues de protection contre les inondations.** Ce projet, à l'initiative du CEPRI, s'inscrit dans la dynamique qui a

prévalu depuis 2007 : analyser les modalités de mise en œuvre de la réglementation issue du décret du 11 décembre 2007 sur le terrain, auprès des gestionnaires d'ouvrages, afin de proposer des pistes d'amélioration de la législation existante en fonction des besoins constatés empiriquement. Plus précisément, il s'agit d'identifier quelles sont les difficultés rencontrées par les gestionnaires d'ouvrages au cours de la réalisation de l'étude de dangers. Ce retour d'expériences est toujours en cours.

- Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels



Le réseau PAPI est actuellement composé de 33 membres. En 2012, 4 journées d'échanges ont été organisées :

- le 8 février 2012, sur les actions de sensibilisation et de développement de la culture du risque au sein de la population,
- le 4 avril 2012, sur les labellisations PAPI et PSR,
- le 10 juillet 2012, sur la directive Inondation et l'ACB,
- le 23 octobre 2012, sur la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire.

L'objectif de ces journées est de proposer aux chargés de mission PAPI un temps d'échange dans un cadre convivial sur les actions que chacun mène sur son territoire, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées... Le CEPRI apporte, lui, des éléments méthodologiques qui peuvent guider les participants dans la mise en œuvre de leur projet, ainsi que des exemples de bonnes pratiques menées ailleurs en France ou en Europe. Ces journées réunissent en moyenne entre quinze et vingt participants.

L'accompagnement des gestionnaires de digues à travers plusieurs dossiers.

Le CEPRI a continué sa mobilisation sur le projet de décret d'application de l'article 220 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2). Ce projet a donné lieu à une étude juridique réalisée par un groupement d'avocats et commanditée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. S'y sont ajoutées plusieurs réunions auxquelles ont été conviés les gestionnaires de digues, le CEPRI, l'AMF, l'ADF et le ministère de l'Intérieur.

Le CEPRI continue à suivre de près les évolutions de ce projet de décret aux côtés des gestionnaires d'ouvrages et des autres associations nationales de collectivités territoriales.

Le réseau d'information sur le sujet des digues que le CEPRI entretient depuis quelques années a été sollicité pour participer au retour d'expériences sur les études de dangers et donner son avis sur le projet de décret lors de la consultation publique organisée par l'État fin 2011. Le réseau demeure informé des nouveautés législatives et réglementaires et plus généralement de toute information relative aux digues, au gré de l'actualité. Par ailleurs, le CEPRI se tient à la disposition des gestionnaires désireux d'obtenir des informations supplémentaires sur le sujet et a répondu à plusieurs sollicitations de gestionnaires, notamment sur les questions de maîtrise d'ouvrage de travaux sur des digues.

- Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

Des mises à jour régulières ont été faites. Plus de 10 000 visiteurs sur l'année 2012 (plus de mille visiteurs supplémentaires par rapport à la même période sur l'année 2011).

Publication d'un nouveau guide sur les démarches de réduction de la vulnérabilité des activités économiques face au risque inondation (juin 2012). Le CEPRI a rassemblé les connaissances et les expériences françaises en matière de réduction de la vulnérabilité à l'inondation des activités économiques sous la forme d'un guide destiné à aider les collectivités territoriales qui le

souhaiteraient à impulser et conduire des démarches de réduction de la vulnérabilité des entreprises de leur territoire. À partir d'expériences locales, le CEPRI apporte des éléments de réponse à diverses questions : Quelles entreprises cibler en priorité sur un territoire donné ? Comment sensibiliser les entrepreneurs ? Comment les faire entrer dans une démarche de diagnostic ? Comment les amener à mettre en œuvre des mesures de prévention ? Sur quel dispositif humain, administratif et financier s'appuyer pour accompagner la démarche ? Publication d'un rapport sur la gestion des déchets post-inondation (octobre 2012) en partenariat avec l'Ademe. Ce document propose une approche pour une méthodologie d'élaboration de plans de gestion de ces déchets. Un guide de sensibilisation à destination des collectivités territoriales sur cette thématique est également paru. Sa diffusion est prévue pour le premier semestre 2013.

### Axe 3 Innover en développant de nouveaux outils

- Sécurité de la population : former aux bons comportements

L'évaluation de la formation menée auprès des agents habitant en zone inondable de la ville d'Orléans s'est terminée en juin de cette année. Elle montre que les objectifs sont atteints, les participants faisant preuve d'une réelle prise de conscience du risque d'inondation existant dans le val et adaptant effectivement leur comportement face au risque inondation à la suite de la formation.

Le rapport de recherche a été soumis à l'Établissement public Loire, financeur, avec le FEDER, de ce projet. Un guide de sensibilisation aux bonnes pratiques en



termes de sensibilisation des populations en vue de l'adaptation de leur comportement face au risque sera imprimé au premier semestre 2013. Il doit permettre de faire le lien entre les résultats de la recherche et les praticiens qui opèrent tous les jours sur le terrain pour sensibiliser les populations et les amener à adapter leur comportement face au risque inondation. Par ailleurs, l'équipe du CEPRI a formé les quelque 500 agents de la ville d'Orléans habitant en zone inondable (environ 30 sessions de formation réalisées).

- **Gestion des territoires :  
planifier durablement**

**Réduire la vulnérabilité de son logement existant en cas d'inondation.**

Le début d'année 2012 a vu la finalisation des travaux d'élaboration d'un référentiel technique national de mesures de prévention du risque inondation sur l'habitat existant. Ce document est téléchargeable ici : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=29715](http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=29715)

Il est à destination principale des professionnels du bâtiment et de l'aménagement. Pour rappel, la réalisation de ce référentiel a reposé sur une liste existante de 45 mesures d'adaptations techniques qui avaient été identifiées par le groupe de travail du CEPRI de 2008 à 2009. Ce référentiel est ainsi un aboutissement concret de ces travaux préalables. Ce document présente une liste de travaux visant à réduire les dommages au logement existant en cas d'inondation, à améliorer la sécurité des résidents et à diminuer les délais de retour au logement. Sa plus-value réside en plusieurs aspects :

- il est composé de 18 fiches travaux autoportées à visée pragmatique. Un outil de sélection des fiches est proposé à l'utilisateur lui permettant de retenir facilement celles étant les plus adaptées au contexte qu'il rencontre ;
- il est concis et abondamment illustré. En fin d'ouvrage, cinq cas d'adaptation de logement sont présentés ;
- enfin, il regroupe l'essentiel des informations techniques et réglementaires utiles aux professionnels et il fournit aussi des informations de pertinence économique pour la plupart des mesures.

**Renforcer la méthode type d'analyse coûts-bénéfices en actualisant la connaissance des impacts négatifs de l'inondation sur un logement et en proposant des critères non monétarisés de pertinence d'un projet de prévention (AMC).**

La Direction générale de prévention des risques et le Commissariat général au développement durable sont pilotes du projet d'Analyse multicritères (AMC) auquel le CEPRI participe dans plusieurs groupes de travail. Nous avons construit conjointement une liste d'une vingtaine d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'aller au-delà des seuls indicateurs de pertinence économique de l'ACB. Nos travaux sur l'élaboration de nouvelles courbes de dommages au logement ont été réunis dans un rapport d'étape.

La DGPR a lancé fin 2012-début 2013 une consultation publique sur un guide méthodologique d'AMC, publication qui compile les premiers travaux des groupes ainsi que sur un cahier des charges AMC qui oriente sur les exigences qui seront attendues pour cet outil. Les travaux se poursuivent jusqu'à fin 2013 avec l'application des courbes de l'habitat et des activités agricoles sur des sites pilotes, la construction de courbes aux équipements publics, aux entreprises avec une prise en considération particulière des problématiques littorales dans ce projet.

**La prise en compte du risque d'inondation dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT).**

Le partenariat entre la Fédération nationale des SCoT et le CEPRI initié en 2011 s'est concrétisé cette année par la réalisation d'un retour d'expériences sur la prise en compte du risque d'inondation dans un peu plus d'une quinzaine de SCoT approuvés ou en cours d'élaboration.

Le CEPRI a rencontré les structures en charge de l'élaboration et du suivi des SCoT intéressés par cette démarche et soumis à des types d'inondation variés (débordements de cours d'eau liés à des crues lentes ou rapides, submersion marine, ruissellement pluvial en milieu urbain et rural, remontées de nappes, coulée de boues,...), afin de définir comment ces documents d'urbanisme peuvent intégrer la prévention des inondations de manière concrète et efficace. L'analyse de ces



expériences a pour but d'élaborer un guide de bonnes pratiques, rédigé par l'équipe du CEPRI en partenariat avec la Fédération des SCoT d'ici fin 2012. Il est destiné aux collectivités intéressées et/ou compétentes en matière d'aménagement du territoire qui souhaitent utiliser cet outil pour y inscrire une véritable politique de prévention des inondations à moyen voire long terme.

#### Un travail de recherche sur la résilience des villes durables en zone inondable.

"Il est possible de concevoir et construire une ville résiliente et durable en tenant compte du risque d'inondation." C'est la grande hypothèse initiale du CEPRI dans cette recherche.

Ce travail ambitieux, en cours de réalisation, analyse la pertinence de divers projets architecturaux et urbains français et étrangers qui essaient de répondre à la problématique de la résilience face au risque d'inondation. L'objectif est d'identifier les principes et concepts pour construire et aménager de façon durable en zone inondable à travers une évaluation technique, économique et sociale permettant d'obtenir des résultats concrets et viables.

- **Maintien des services :**  
anticiper le retour à la normale du territoire

#### Plan de continuité d'activité.

L'Établissement public Loire a lancé en 2012 une initiative commune de réalisation de Plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités de la Loire et de ses affluents. Ce projet, dans lequel le CEPRI est partenaire de l'EP Loire, a vu se réaliser en 2012 sa première phase d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur PCA : la collecte des informations nécessaires à la réalisation de l'état des lieux. Elle permettra une sensibilisation assez large au sein des collectivités parties prenantes du projet et facilitera la sélection de la mission ou de l'équipement pour lequel le PCA sera réalisé dans la seconde phase.

#### Gestion des déchets post-catastrophe.

Le travail d'analyse des problématiques liées à la gestion des déchets produit par les inondations a été

enrichi par un retour d'expériences mené sur le territoire impacté par les inondations de 2010 et 2011 dans le Var et, dans une moindre mesure, par des éléments de retour d'expériences issus d'Angleterre et d'Allemagne. L'analyse des dispositifs existants de gestion du risque inondation et de gestion des déchets a permis de mettre en évidence les problématiques "orphelines" et d'avancer, sur la base d'entretiens de cadrages, des pistes de solutions pour anticiper, planifier et gérer les déchets post-inondation. Les résultats du projet, une approche pour une méthodologie d'élaboration de plans de gestion, ont fait l'objet d'une présentation dans un rapport et sont repris dans un guide de sensibilisation, tous deux mis en forme à la fin de l'année.

#### Groupe de travail sur la planification de la gestion des déchets de situations exceptionnelles.

Ce travail sur la gestion des déchets produits par les inondations se poursuit désormais à travers un groupe de travail constitué de conseils généraux et de conseils régionaux. Les plans de prévention et de gestion des déchets départementaux et régionaux, respectivement non dangereux et dangereux, doivent désormais prendre en compte les déchets des situations exceptionnelles dont les inondations font partie. L'objectif est de produire un document ressource et méthodologique pour faciliter la prise en compte de cette nouvelle obligation par les départements et les régions.

#### Quantification des déchets post-catastrophe.

Le travail sur la caractérisation et la quantification des déchets produits par les inondations, mené avec l'université de Marne-la-Vallée, permet de proposer une méthode simple pour estimer les principaux déchets produits par les biens de la population résidant en zone inondable. La méthode a été testée sur deux territoires, le département du Loiret et la ville d'Ivry, et validée lors d'un groupe de travail rassemblant des experts de ce sujet.

Le rapport de recherche a été déposé en décembre à l'Établissement public Loire, financeur, avec le FEDER, de ce projet. Un guide d'utilisation de la méthode développée sera publié au premier semestre 2013.



# L'équipe

## 7 membres permanents

**Stéphanie Bidault** (en poste depuis le 1<sup>er</sup> février 2007),  
*députée générale*

**Nicolas Bauduceau** (en poste depuis le 16 août 2007),  
*directeur technique et scientifique*

**Valérie Griffon** (en poste depuis le 22 novembre 2010),  
*assistante de direction*

**Julien Jodot** (en poste depuis le 17 mai 2010),  
*chargé de mission vulnérabilité*

**Anne-Laure Moreau** (en poste depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008),  
*chargée de mission affaires juridiques*

**Véronique Mignon** (en poste depuis le 17 mai 2010),  
*chargée de mission enjeux et dommages*

**Rodolphe Pannier** (en poste depuis le 9 mars 2009),  
*chargé de mission animation et réseaux de partenaires*

1 stagiaire prolongée en CDD : **Paola Zarate**  
(stage du 14 mai 2012 au 30 novembre 2012,  
prolongé CDD 3 mois), *architecte*

# Rapport financier 2012

Le budget 2012 est arrêté à **675 K€ de recettes**, dont 512 K€ de subvention d'activité pour l'année 2012, 122 K€ de cotisations.

On compte en regard, **666 K€ de charges**, dont 484 K€ de salaires et charges, 96 K€ de prestations de service externes, 35 K€ de publication et 28 K€ de frais de déplacements.

Aux 675 K€ de recettes 2012, il faut aussi ajouter un report provenant de l'année 2011 à hauteur de 23,5 K€ et déduire un report de ressources vers l'année 2013 de 29 K€. En tenant compte de ces reports, l'**activité 2012 présente un bénéfice d'un montant de 5 K€**.

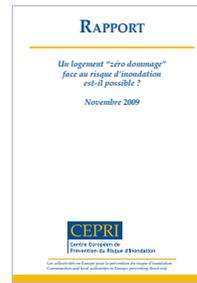
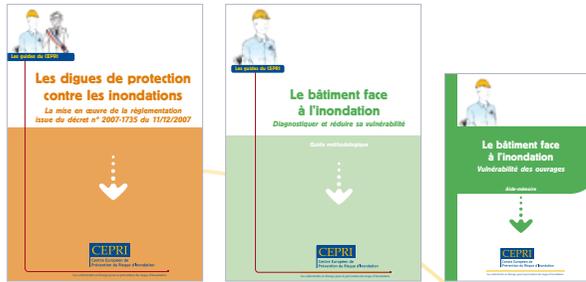
Les cotisations de membre atteignent 89 K€ et les adhésions au réseau PAPI 33 K€.

## Tableau récapitulatif 2012 (avec comparatif 2011 et 2010)

Produits (k€)	2012	2011	2010
Cotisations membres	89	57	45
Subventions d'activité	512	614	570
Adhésions réseaux	33	12	7
Produits exceptionnels			
Autres contributions	41	3	2
<b>Total</b>	<b>675</b>	<b>686</b>	<b>624</b>

Charges (k€)	2012	2011	2010
Salaires et charges	484	496	506
Prestations externes	96	30	21,5
Publications, brochures	35	63	22,5
Locations	17	18	16
Frais de déplacements	28	31	19
Colloques et séminaires	3		3
Charges exceptionnelles			2
Divers	3	5	7
<b>Total</b>	<b>666</b>	<b>643</b>	<b>597</b>

	2012	2011	2010
Résultat d'exploitation	+ 9	+ 42	+ 26
Résultat courant	+ 11	+ 43	+22
Résultat exceptionnel	0	- 37	- 2
Report année n - 1	+ 23,5	+ 20	+ 107
Report sur l'année n + 1	- 29	- 23,5	- 20
Excédent ou déficit	+ 5	+ 2	+ 107



**NOUVEAU**

Découvrez la nouvelle version de notre site [www.cepri.net](http://www.cepri.net) et sa déclinaison en anglais.

Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation  
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk